

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.167

L'An deux Mille Onze, le 10 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 4 novembre 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 4 novembre 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DAUZIDOU représentée par M. SIMONNET
Mme DUMAS représentée par M. DENIS
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD

ETAIT ABSENT-EXCUSE : M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIOCULTUREL DE ROYAN, POUR L'ANNEE 2011 AVENANT N°1**

RAPPORTEUR : Mme CIRAUD-LANOUE

VOTE : UNANIMITE

Par délibération n° 11.032 en date du 18 février 2011, le Conseil Municipal a attribué une subvention de trois cent cinquante-huit mille quatre cents euros (358.400 €) au profit de l'association Centre Socioculturel de Royan.

Il vous est proposé de verser en outre à l'Association Centre Socioculturel de Royan, les subventions versées par l'Agglomération Royan Atlantique, au titre de sa compétence « Politique de la Ville ».

Cette subvention, de dix-huit mille euros (18.000 €), concerne le soutien aux postes animateurs jeunes pour le fonctionnement des locaux jeunes, pour douze mille euros (12.000 €) et le Centre de Loisirs sans hébergement, pour six mille euros (6.000 €).

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Centre Socioculturel de Royan et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ledit avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer une subvention supplémentaire de dix-huit mille euros (18.000 €) à l'Association Centre Socioculturel de Royan.
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et le Centre Socioculturel de Royan pour l'année 2011.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs précitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 novembre 2011

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD

VILLE DE ROYAN



SERVICE JURIDIQUE

DCM 11.167

AVENANT N°1
à la Convention Générale d'Objectifs
conclue entre la Collectivité
et LE CENTRE SOCIO CULTUREL DE ROYAN

Entre

La Ville de Royan représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2011 rendue exécutoire le 15 novembre 2011,

D'une part,

Et

Le Centre Socio Culturel de Royan, association loi de 1901, agréée centre social, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 4 avril 1979, sous le numéro 1707, représentée par sa Présidente en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après désigné *l'Association*,

D'autre part,

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La Ville s'engage à verser une subvention supplémentaire de **dix-huit mille euros** (18.000 €) au profit de l'Association Centre Socio Culturel de Royan.

Cette somme correspond à la subvention versée par l'Agglomération Royan Atlantique, au titre de la politique de la Ville.

La subvention se décompose comme suit :

- 12.000,00 € : en soutien au financement des postes animateurs jeunes pour le fonctionnement des locaux jeunes,
- 6.000,00 € : pour le Centre de Loisirs sans hébergement.

La somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour l'Association,
La Présidente,

Fait à Royan, le

18 novembre 2011

Pour la Ville de Royan,
Le Député-Maire,



Didier QUENTIN

VILLE DE ROYAN



SERVICE JURIDIQUE

DCM 11.167

AVENANT N°1
à la Convention Générale d'Objectifs
conclue entre la Collectivité
et LE CENTRE SOCIO CULTUREL DE ROYAN

Entre

La Ville de Royan représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2011 rendue exécutoire le 15 novembre 2011,

D'une part,

Et

Le Centre Socio Culturel de Royan, association loi de 1901, agréée centre social, déclarée en sous-préfecture de Rochefort le 4 avril 1979, sous le numéro 1707, représentée par sa Présidente en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après désigné *l'Association*,

D'autre part,

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La Ville s'engage à verser une subvention supplémentaire de **dix-huit mille euros** (18.000 €) au profit de l'Association Centre Socio Culturel de Royan.

Cette somme correspond à la subvention versée par l'Agglomération Royan Atlantique, au titre de la politique de la Ville.

La subvention se décompose comme suit :

- **12.000,00 €** : en soutien au financement des postes animateurs jeunes pour le fonctionnement des locaux jeunes,
- **6.000,00 €** : pour le Centre de Loisirs sans hébergement.

La somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour l'Association,
La Présidente,

Fait à Royan, le

18 novembre 2011

Pour la Ville de Royan,
Le Député-Maire,



Didier QUENTIN